

# LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans une charge contre les détracteurs de la FTQ-Construction, le directeur général du syndicat, Richard Goyette, a brandi hier en conférence de presse le rapport accablant déposé en 2006 par la CSST à la suite de la mort d'un travailleur sur le chantier de la centrale hydroélectrique Toulmoustou, au nord de Baie-Comeau.

## Menaces de poursuites de la FTQ-Construction

Le syndicat veut mettre fin au « festival des clowns » dans les médias

JEANNE CORRIVEAU

En riposte aux reportages sur les allégations d'intimidation et de taxage sur les chantiers de construction, le directeur général de la FTQ-Construction a lancé des accusations à la volée hier. Richard Goyette a tiré à boulets rouges sur des politiciens, syndicalistes, commentateurs et journalistes

qui répandent sur la place publique « rumeurs, faussetés et déclarations non fondées » concernant la FTQ-Construction. Il a même menacé de poursuites judiciaires les médias jugés trop sensationnalistes.

Il faut « mettre fin à un certain festival des clowns qui ne sont pas tous dans les cirques », a déclaré d'entrée de jeu le directeur général de la FTQ-Construction lors d'une conférence de presse hier matin en com-

pagnie de l'avocat du syndicat, M<sup>e</sup> Robert Laurin.

Richard Goyette était visiblement en mode attaque, décidé à régler ses comptes. Il s'est longuement attardé sur certains commentaires formulés

VOIR PAGE A 8: MENACES

■ L'éditorial de Josée Boileau, page A 6

Sondage Léger Marketing -Le Devoir

## Coupez les dépenses, disent les Québécois

Rejet massif d'une hausse des tarifs d'électricité

ALEC CASTONGUAY

À quelques jours du budget, le gouvernement du Québec cherche de nouveaux revenus pour retrouver l'équilibre dans ses finances. Or, selon un nouveau sondage Léger Marketing-Le Devoir, les Québécois rejettent massivement une hausse des tarifs d'électricité et sont très divisés sur la possibilité d'augmenter les droits de scolarité à l'université.

En fait, les Québécois souhaitent d'abord que le gouvernement se serre la ceinture avant de penser à trouver de nouveaux revenus. Ainsi, 65 % des répondants estiment que le gouvernement doit « retrouver l'équilibre budgétaire le plus tôt possible en réduisant les dépenses ». Une forte majorité préfère donc que le budget déposé le 25 mars prochain soit austère et centré sur des compressions.

En revanche, 24 % des Québécois affirment qu'en cette fin de récession, le gouvernement

VOIR PAGE A 8: DÉPENSES

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

MONTREAL

## Manifestation contre la brutalité policière: une centaine d'arrestations

■ À lire en page A 4

L'IMMOBILIER AU CANADA

## L'accessibilité à la propriété s'est détériorée plus vite au Québec

■ À lire en page B 1

### INDEX

12	1	783 13 10238 1117	
Announces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	A 4	Météo.....	B 6
Culture.....	B 8	Monde.....	B 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	A 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La qualité des soins de santé de demain dépendra du sort réservé aux infirmières, estiment les médecins spécialistes et leurs collègues omnipraticiens.

## Les médecins font bloc avec les infirmières

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La pénurie de professionnelles en soins est telle qu'il est devenu impossible d'assurer des soins de la qualité requise partout au Québec, ont dénoncé hier médecins comme infirmières dans une étonnante sortie commune. Leur diagnostic? La qualité des soins de demain dépendra directement du sort qui sera réservé aux infirmières aujourd'hui.

Le geste n'est pas anodin. Jamais auparavant la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) ne s'étaient assises aux côtés de la Fédération interprofessionnelle en san-

té du Québec (FIQ) pour appuyer la cause des infirmières. Si les médecins interviennent aujourd'hui, c'est qu'il y a péril en la demeure, a expliqué le président de la FMSQ, le D<sup>r</sup> Gaétan Barrette, qui est à l'origine de ce front commun atypique.

La démonstration est simple. « Sans conditions de travail adéquates pour le personnel infirmier, il n'y aura pas de disponibilité et d'accessibilité aux lits de soins critiques et pas de soins médicaux de pointe en temps opportun », a expliqué le D<sup>r</sup> Barrette. Déjà, la situation est devenue intenable dans plusieurs secteurs où l'élastique a été étiré au maximum.

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

■ L'avocat Jean-Pierre Ménard cible des failles du système de triage à l'urgence, page A 3

## Des intellectuels disent non à une laïcité « ouverte »

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Si le Québec veut se targuer d'être une société pluraliste, l'État doit s'astreindre à une totale neutralité à l'égard des convictions religieuses, arguent le sociologue Guy Rocher et l'anthropologue Daniel Baril, qui ont rallié une centaine d'intellectuels, dont Jacques Godbout, Henri Brun et Marie-France Bazzo pour réclamer du gouvernement de Jean Charest un Québec laïque et pluraliste. Leur déclaration, qui se veut un contrepoids au « Manifeste pour un Québec pluraliste », est publiée en page A 7.

« On donne parfois l'impression qu'une laïcité complète de l'État, c'est une position intransigeante et qui semble aller à l'encontre du pluralisme québécois, alors que pour nous, au contraire, cette laïcité est une nécessité du pluralisme », soutient Guy Rocher.

La neutralité de l'État s'exprime notamment par la neutralité de l'image que les représentants de l'État projettent. Ceux-ci doivent, selon les intellectuels pour la laïcité (IPL), s'abstenir scrupuleusement d'afficher tout signe qui exprimerait leur foi, leurs

VOIR PAGE A 8: LAÏCITÉ

■ La déclaration des intellectuels pour la laïcité, page A 7



TIFFET

RENÉ HOMIER-ROY EN SEMAINE 5H30

Aujourd'hui à 8h35: une rencontre avec le génie autoproclamé Martin Matte.  
Réalisation: Dominique Depatie

95,1 FM  
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/bienmeilleur



## ACTUALITÉS

Scientifiques muselés

## Prentice nie une directive spéciale

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — À l'Environnement comme partout ailleurs. Le ministre Jim Prentice a laissé entendre hier en Chambre que le protocole qui interdit aux scientifiques de son ministère de répondre directement aux questions des journalistes n'a rien d'unique et représente plutôt la norme dans le gouvernement.

«*Environnement Canada a la même politique de relations publiques que tous les autres ministères au gouvernement du Canada*», a lancé M. Prentice durant la

période de questions. Il a qualifié «*d'allégation grotesque*» une question du député libéral David McGuinty faisant état d'un rapport interne d'Environnement Canada où l'on déplore que les scientifiques du ministère ne puissent plus s'exprimer librement dans les médias.

Dévoilé dans certains journaux hier, le rapport indique que le gouvernement a implanté un protocole de relations avec les médias très serré pour les scientifiques. Ceux-ci doivent renvoyer tous les appels directs de journalistes au service des communications, et faire rapport de

l'appel à leur supérieur et à leur conseiller en communication. S'ils participent à une conférence où des médias sont «*susceptibles*» d'être présents, les scientifiques doivent aussi aviser le service des communications.

Si on leur permet de parler à un représentant des médias, les scientifiques doivent indiquer à l'avance les réponses détaillées qu'ils fourniront et rédiger un rapport après l'entrevue. Le rapport montre que la politique a l'effet escompté: les médias font de moins en moins appel à ces scientifiques qui n'arrivent pas à répondre aux questions

dans les délais de la presse.

Environnement Canada a calculé que la couverture médiatique de la science des changements climatiques a diminué de 80 % depuis l'entrée en vigueur de la directive, en février 2008. Avec les nouvelles règles, quatre de ses scientifiques renommés ont pratiquement disparu des écrans radars des médias. Cités dans 99 articles pour les neuf premiers mois de 2007, ils n'ont plus été demandés que pour 12 articles durant la même période en 2008.

Selon David McGuinty, il s'agit là d'une «*politique délibérée de censure*». La députée bloquiste

Claude DeBellefeuille a pour sa part dit que «*le gouvernement veut tellement nier la réalité des changements climatiques qu'il n'hésite pas à couper les vivres aux scientifiques qui le contestent* [une référence à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère]. *Il pousse maintenant la censure jusqu'à museler les scientifiques à son emploi en faisant obstruction à leurs interventions publiques*». La critique du NPD en matière d'environnement, Linda Duncan, a exprimé les mêmes critiques.

Le Devoir



CHRIS WATTIE REUTERS  
Le ministre de la Justice fédéral, Rob Nicholson

Punitions plus sévères aux jeunes criminels

## Ottawa revient à la charge

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur déposera aujourd'hui à la Chambre des communes un projet de loi visant à resserrer la justice pour les jeunes criminels. Au menu: la prison à vie pour des adolescents coupables de crimes violents et graves, comme le meurtre prémédité. Des voix s'élèvent toutefois pour dire que la loi est bien suffisante pour traiter ces cas d'exception.

Le resserrement de la justice des criminels de moins de 18 ans est une obsession conservatrice depuis une décennie. Dans les cas de crimes graves, les conservateurs veulent permettre l'emprisonnement à vie, l'emprisonnement du jeune accusé en attente d'un procès et la divulgation de l'identité des jeunes reconnus coupables.

Dans une note publiée le 28 janvier dernier, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, réaffirmait ses intentions. Il s'agit de «*renforcer la façon dont le système de justice traite les jeunes contrevenants violents et récidivistes*». «*Trop souvent*, écrivait le ministre, *le système ne peut pas garder les jeunes contrevenants violents et récidivistes en détention dans l'attente de leur procès, même s'ils présentent un danger pour la société*».

Le ministre déplorait aussi qu'à l'heure actuelle, «*un jeune reconnu coupable d'un crime violent grave peut être remis en liberté sous le couvert de l'anonymat*. Par exemple, les parents peuvent ignorer totalement qu'un délinquant sexuel condamné vit près de chez eux». Notons qu'il en va de même pour les criminels adultes, puisqu'il n'existe aucune obligation d'avertir un voisinage qu'un délinquant sexuel s'installe dans une communauté.

Enfin, le ministre permettra aux provinces qui le désirent d'abaisser à 14 ans l'âge à partir duquel des peines pour adultes peuvent être infligées.

Deux avocates spécialisées en droit de la jeunesse nient que la loi a besoin d'être revue. De l'avis de Marie-Pierre Blouin et de Catherine Pilon, «*la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents répond à chacune des préoccupations soulevées dans le communiqué de presse du 28 janvier dernier*».

Ainsi, la prison en attente d'un procès est possible, rappellent-elles, dans la mesure où la Couronne démontre que c'est nécessaire. Le fardeau de la preuve est ainsi renversé: ce n'est pas à la défense de prouver que l'accusé ne devrait pas être emprisonné.

Les deux avocates rappellent que la loi permet aussi, déjà, d'imposer une peine pour adulte dans les cas extrêmes tels que le meurtre et l'agression sexuelle grave, et que l'identité du coupable peut alors être révélée.

«*Nous nous questionnons grandement sur les objectifs poursuivis visant la modification d'un système qui répond aux besoins des adolescents, qui les aide dans leur développement et qui assure la protection durable du public*», concluent-elles.

Avec la collaboration de Guillaume Bourgault-Côté  
Le Devoir

Séance questions réponses sur YouTube

## Crime, cannabis et un lot de critiques pour Harper

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le compteur indique près de 1800 questions, 170 000 votes et 5000 participants. La teneur, elle, est uniforme: critique. La séance de questions-réponses YouTube du premier ministre Harper l'obligera à répondre ce soir à des questions délicates, s'il respecte le plan établi de répondre aux questions les plus populaires.

Le site [youtube.com/user/Talk-Canada](http://youtube.com/user/Talk-Canada) acceptait jusqu'à di-

manche après-midi les questions des internautes qui étaient invités depuis jeudi à participer à cette première séance de «discussion sociale» avec Stephen Harper.

Hier, les quatre questions les plus populaires concernaient toutes la légalisation de la marijuana. Les aficionados du cannabis ont été très nombreux à écrire et à voter: près de la moitié de la liste des 30 questions les plus populaires interroge Ottawa sur ce dossier.

On retrouve autrement un peu de tout dans le palmarès

des 20 questions les plus populaires. Ici, on critique le manque de transparence du gouvernement dans l'octroi des contrats ou le travail des lobbyistes. Plus loin, on déplore le manque d'action pour punir les criminels à col blanc, ou, à l'inverse, la suractivité pour imposer des sentences minimales d'emprisonnement «*alors que les recherches démontrent que ça n'aide pas à prévenir de futurs crimes*». L'approche «*tough on crime*» du gouvernement est très souvent critiquée au fil des pages.

Au total, la question des changements climatiques revient 36 fois. Le dossier des détenus afghans («*pourquoi le gouvernement n'est-il pas plus ouvert? Chaque fois qu'une question légitime est posée, la réponse est qu'il faut supporter nos troupes*», écrit un internaute approuvé par 550 personnes) recueille aussi des dizaines d'entrées. Des questions sont également posées autour des problèmes de l'endettement étudiant, de l'élection des sénateurs, de l'aide à l'Afrique...

On note au final deux absents de taille: les supporteurs du gouvernement, quasi invisibles, et les francophones, qui ont posé au total une trentaine de questions.

Le bureau du premier ministre n'a pas précisé hier quelles seraient les règles du jeu de la sélection finale des questions. Il est simplement prévu que le premier ministre réponde vers 19 h «*à une série de questions déterminées par vote populaire*».

Le Devoir



La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé est depuis longtemps une réalité. C'est le personnel en place qui est obligé de compenser ce manque de ressources. Une situation semblable, vous savez comme nous que ça ne peut plus durer.

— Vos employés des services publics

## ACTUALITÉS

## La purge



MICHEL DAVID

Le jour où elle est devenue chef du PQ, Pauline Marois avait déjà décidé de se débarrasser du SPQ Libre. La question était simplement de savoir quand et comment.

Il n'était pas nécessaire qu'elle accorde cette malheureuse entrevue à La Presse canadienne pour savoir que sa longue et dure rivalité avec Bernard Landry lui avait permis de développer un «instinct de tueuse».

La liquidation de l'ancien directeur général du PQ Raymond Bréard et la rapidité avec laquelle elle a sorti Gilles Duceppe de la course à la succession d'André Boisclair l'avaient déjà démontré. Les dirigeants du SPQ Libre n'ont pas eu le temps de voir venir le coup.

Dans un parti où la contestation avait été la règle depuis quarante ans, autoriser la création de «clubs politiques» autonomes revenait à institutionnaliser la dissidence. C'était comme si René Lévesque avait donné sa bénédiction aux Caribous libres.

Bernard Landry, inspiré par le modèle du Parti socialiste français, souhaitait que d'autres clubs viennent s'ajouter au SPQ Libre. Heureusement que cette floraison ne s'est pas produite. Le PQ serait devenu carrément ingouvernable. Déjà, il était absurde de conférer un statut spécial à un club dont la majorité des membres pouvaient théoriquement être membres d'un autre parti.

Un parti qui se prétend ouvert au débat a cependant le devoir de lui fournir un cadre. Jusqu'en 2005, les conseils nationaux prévoyaient une période pour l'étude des propositions dites d'urgence, qui permettaient aux militants de s'exprimer publiquement sur n'importe quel sujet.

La refonte des statuts a renvoyé l'étude de ces propositions à une autre instance, la Conférence nationale des présidentes et des présidents, dont les travaux se déroulent essentiellement à huis clos.



Le principal reproche fait au SPQ Libre est d'avoir constamment critiqué les positions du parti dans les médias plutôt que dans les instances du parti. Certes, il ne s'en est pas privé, mais quel autre choix avait-il? Actuellement, les structures du PLQ laissent plus de latitude à ceux qui veulent contester les politiques de leur parti que le PQ. C'est dire.

Les prédécesseurs de Mme Marois ont eu la même frustration de voir un petit groupe peu représentatif donner la fausse impression d'une profonde division. Entre un désaccord sur une orientation et la contestation du leadership, il peut être très difficile de tracer la ligne.

S'il veut conserver une chance de faire l'indépendance, le PQ doit néanmoins demeurer une coalition, ce qui suppose une cohabitation de gens qui peuvent diverger d'opinion sur tout le reste. Un parti qui favorise le *statu quo* n'a pas ce genre de problème.

Il serait assez inquiétant qu'un parti qui a toujours défendu une vision collective du développement économique décide soudainement que «l'enrichissement des individus de tous les âges sera au centre de la politique économique» sans que personne s'en émeuve. On peut contester la manière, mais il demeure que la critique la plus articulée du virage à droite que Mme Marois veut faire prendre au PQ est venue du SPQ Libre.

Cinquante ans après la Révolution tranquille, on peut plaider que l'État doit être moins interventionniste et que l'entreprise privée est mieux à même de créer la richesse nécessaire au maintien du filet de sécurité sociale.

Il est cependant légitime de se demander jusqu'à quel point la fiscalité québécoise doit être plus généreuse pour les entreprises que celle de l'Ontario et s'il est bien équitable de recourir davantage à la taxation indirecte plutôt qu'à l'impôt sur le revenu. Celui dont le revenu est déjà trop faible pour être imposé est-il en mesure de payer plus de taxes à la consommation?



Le problème du SPQ Libre, qui est également celui du front commun des employés du secteur public, était que l'on ne savait pas trop dans quelle mesure il défendait les intérêts de la population ou ceux des syndicats. Au lendemain du congrès péquiste de 2005, ses dirigeants se félicitaient ouvertement que le nouveau programme soit calqué sur l'«agenda» syndical.

Selon le secrétaire du SPQ Libre, Pierre Dubuc, le PQ a voulu se dissocier de sa base syndicale. En réalité, Mme Marois veut surtout se rapprocher de l'électeur moyen — pas seulement adéquate — qui se méfie des syndicats. Une méfiance que les négociations dans le secteur public et les allégations d'intimidation systématique sur les chantiers de construction risquent de renforcer.

Le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir* a donné la mesure (70 %) de l'insatisfaction à l'endroit du gouvernement Charest, mais il indique tout aussi clairement que la confiance envers le PQ et Mme Marois elle-même demeure fragile.

Amir Khadir semble tout disposé à accueillir les membres du SPQ Libre à Québec solidaire, qui en abrite déjà quelques-uns, mais la gauche communautaire et la gauche syndicale ne font pas nécessairement bon ménage. Le ralliement à QS n'a jamais intéressé beaucoup les dirigeants du SPQ Libre, qui promettent maintenant un geste «surprenant». La plus grande surprise serait qu'ils décident de se taire.

m david@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il y a trois ans, l'avocat Jacques Ménard présentait une étude démontrant l'absence de réévaluation de l'état de santé des patients dans les urgences dans plusieurs hôpitaux. En 2010, la situation est restée la même.

## Les urgences échouent « à assurer la sécurité des patients », dénonce M<sup>e</sup> Ménard

L'avocat en droit de la santé souligne des failles dans le système de triage

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Nos urgences sont soumises à de telles pressions, «qu'elles n'arrivent pas à assurer la sécurité des patients», a dénoncé hier l'avocat Jean-Pierre Ménard, qui se spécialise en droit de la santé. Au banc des accusés: le système de triage des patients, qui n'est pas observé dans les règles de l'art dans plusieurs hôpitaux du Québec, et ce, avec des conséquences parfois tragiques.

Quand un patient arrive à l'urgence, il est vu par une infirmière qui détermine sur une échelle de 1 à 5 le degré de priorité des soins à offrir dans un délai donné, 1 commandant des soins immédiats et 5 une réévaluation toutes les deux heures. Si le délai expire sans que le patient ait été vu par un médecin, l'échelle canadienne de triage indique qu'il doit être réévalué pour voir si sa condition s'est aggravée. Si tel est le cas, son code de priorité sera changé.

Or, beaucoup d'établissements n'ont pas le personnel nécessaire pour faire les réévaluations, déplore M<sup>e</sup> Ménard. La chose n'est pas neuve. En 2007, son étude avait démontré l'absence de réévaluation dans plusieurs hôpitaux. Trois ans plus tard, rien n'a changé. «C'est toujours le même "pattern", mais en pire. Il est de-

venu normal de ne pas respecter les délais de réévaluation, cela même si les conséquences peuvent s'avérer graves, voire mortelles.»

Ce fut le cas pour Mieczyslaw Figiel, dont la mort fait aujourd'hui l'objet d'une enquête du coroner. M. Figiel est conduit en ambulance à l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont le 3 février 2010 pour des difficultés respiratoires. Il est vu au triage à 9h45, puis installé sur une civière. À 16h, sa fille arrive à son chevet. Elle constate que son état s'est détérioré, ce qui n'a pas été noté par le personnel, qui n'a fait aucune réévaluation. Elle appelle à l'aide et son père est transféré aux soins intensifs en détresse respiratoire. Malgré les soins prodigués, M. Figiel meurt le lendemain matin.

Trois ans plus tôt, Jesus Alfonso subissait un sort semblable après avoir été conduit en ambulance à l'urgence de l'Hôpital général de Montréal pour des douleurs à la poitrine et des difficultés respiratoires. Admis à 7h42, il est vu au triage à 7h45. On lui accorde un code de priorité 3, qui indique que M. Alfonso doit être réévalué toutes les 30 minutes. À 9h05, il n'a toujours pas été réévalué et on le retrouve en arrêt cardio-respiratoire. Sa mort est déclarée à 9h23.

Pour M<sup>e</sup> Ménard, il est clair que le système

ne protège pas les patients adéquatement. Des normes existent pourtant, elles ont d'ailleurs été rassemblées dans le Guide de gestion des urgences du Québec, rappelle-t-il. «Mais le ministre ne fait rien pour les faire respecter. Pendant ce temps-là, le ministre se contente d'éteindre les feux médiatiques en fermant les yeux sur ceux qui ne respectent pas les normes.»

### Le ministère réplique

Au cabinet du ministre de la Santé, Yves Bolduc, on assure tout faire dans les règles de l'art. «Tout le monde est tenu d'utiliser le même cadre de priorisation pancanadien», explique son attachée de presse, Karine Rivard. Et tous les établissements font du triage. Cela dit, il revient aux établissements d'en établir les conditions, y compris les délais à respecter entre les évaluations. «Le guide de gestion des urgences formule des recommandations pour une gestion optimale. Mais ce ne sont pas des obligations. Ce sont des recommandations.»

Pas d'accord, répond M<sup>e</sup> Ménard. Ce dernier estime au contraire que «chaque fois qu'on s'écarte du protocole, on met les patients en danger», comme ce fut le cas pour MM. Figiel et Alfonso, mais aussi deux autres patients qu'il représente. Au final, c'est carrément le droit à des services d'urgence optimaux qui est compromis, avec pour conséquences «plus de complications et plus de décès».

Le Devoir

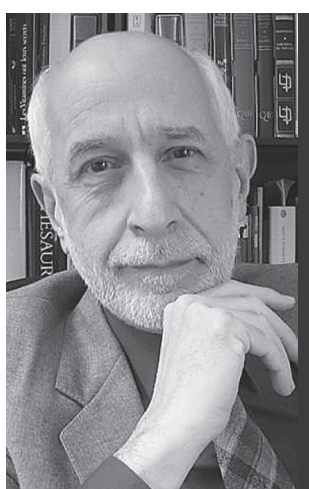
### EN BREF

#### Fin de la grève des chargés de cours?

Les chargés de cours de l'Université de Montréal en grève générale illimitée et continue depuis le 24 février ont été convoqués à une assemblée générale spéciale de leur syndicat ce jeudi à 14h à l'UQAM. Plusieurs chargés de cours mécontents de la grève y voient une très bonne occasion d'exiger que soit tenu un deuxième vote pour un mandat de grève dans l'espoir de le révoquer. Lors du déclenchement du débrayage, un mouvement de dissidents s'était spontanément créé, et le groupe a fini par amasser plus de 200 signatures, soit un nombre suffisant pour exiger la tenue d'une assemblée. La grève paralyse depuis plus de deux semaines quelque 30 000 étudiants de l'Université de Montréal puisque la moitié des cours du premier cycle sont donnés par les quelque 2500 chargés de cours. Sans contrat de travail depuis le 31 août, ceux-ci réclament des hausses de salaire ainsi qu'une réduction de la taille des groupes. Dans l'impasse, les négociations se sont poursuivies hier et aujourd'hui. — *Le Devoir*

#### Alerte à la salmonella: Lay's rappelle ses croustilles au bacon fumé

Ottawa — L'Agence canadienne d'inspection des aliments demande au public de ne pas consommer certaines croustilles parce qu'elles pourraient avoir été contaminées par la bactérie salmonella. Les aliments suivants sont touchés par ce rappel: les croustilles à saveur de bacon fumé, dans les formats de 43 g et 250 g, de la marque Lay's. Ces produits ont été fabriqués au Canada et pourraient avoir été distribués à l'échelle nationale. Dans un communiqué, l'Agence précise que ces produits contiennent des protéines végétales hydrolysées sous forme de poudre ou de pâte qui ont été retirées du marché aux États-Unis et au Canada par Basic Food Flavors Inc. Aucun cas de maladie associé à la consommation de ces produits n'a cependant été signalé au Canada. Le fabricant a néanmoins retiré volontairement du marché les produits visés, et l'ACIA surveille l'efficacité du rappel. — *La Presse canadienne*



François Gendron

avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

L'ALLIANCE DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉLEGANCE.

GLAMOUR DATE-DAY

TUDOR  
TUDORWATCH.COM

Bijouterie Gambard  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

## ACTUALITÉS

Rassemblement annuel du Collectif opposé à la brutalité policière

## Une centaine de manifestants arrêtés

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Une centaine de personnes ont été arrêtées, hier soir, à l'occasion de la manifestation annuelle du Collectif opposé à la brutalité policière à Montréal.

Des dizaines de personnes s'étaient rassemblées, vers 17h, devant l'entrée du métro Pie-IX pour descendre le boulevard du même nom quelques minutes plus tard. Elles ont rejoint la rue Ontario, où les premiers affrontements avec des policiers ont éclaté vers 18h. Des pièces pyrotechniques ont entre autres choses été lancées sur des agents, dont certains étaient à cheval. «On a déclaré, à 18h05, que c'était une assemblée illégale. Des annonces ont été faites à deux reprises à partir d'un camion flûte, avec des haut-parleurs. On a laissé la chance aux gens de quitter», a indiqué le porte-parole du Service de police de la



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Un policier appréhende un manifestant. Des dizaines d'agents, vêtus de tenues anti-émeute et à cheval, ont suivi les participants, hier.

Ville de Montréal, Ian Lafrenière. Environ 85 personnes ont été arrêtées. Elles seront accusées d'avoir pris part à

une assemblée illégale. Quatre personnes, qui avaient dans leur sac à dos des cocktails Molotov et des

«pièces diverses», avaient quant à elles été interpellées avant que le coup d'envoi de la manifestation n'ait été donné.

«Il y avait des noyaux durs parmi ces gens-là, le Black Bloc, des gens tout vêtus de noir qui sont bien connus», fait remarquer M. Lafrenière.

Par ailleurs, aucun blessé n'a été rapporté et le bilan des méfaits, au moment de mettre sous presse, était léger.

L'année dernière, la police a appréhendé quelque 200 personnes, dont plusieurs leur avaient lancé des briques et de la nourriture.

La manifestation d'hier s'est tenue au moment où se poursuivait l'enquête du coroner devant faire la lumière sur le décès de Fredy Villanueva, qui a péri sous les balles d'un policier à Montréal-Nord, en 2008.

Le Devoir  
Avec La Presse  
canadienne

## Québec facture 107 000 \$ aux défenseurs du logiciel libre

Des honoraires d'avocat perçus comme du harcèlement

FABIEN DEGLISE

Intimidation ou simple perception? Un groupe de citoyens qui cherchent à faire la promotion du logiciel libre dans les institutions étatiques dénonce la «grossière intimidation» du gouvernement qui, dans les derniers jours, lui a fait parvenir une facture de 107 000 \$. Motif: Le remboursement des honoraires d'avocat découlant d'une poursuite intentée par le groupe contre le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et rejetée par un tribunal en décembre 2008. La pression financière ainsi exercée sur l'association à but non lucratif pourrait la conduire directement à la faillite.

«On ne comprend pas pourquoi cette demande de remboursement arrive aujourd'hui», a indiqué hier au Devoir Cyrille Béraud, du regroupement pour l'Appropriation collective de l'informatique libre (FACIL). C'est un coup dur pour notre association, mais c'est aussi une offensive en règle du gouvernement contre le logiciel libre», ce logiciel dont l'accès et l'utilisation ne sont pas régis par de coûteuses licences d'exploitation.

Hasard ou coïncidence, la semaine dernière, M. Béraud s'est une fois de plus présenté devant les tribunaux afin de dénoncer l'octroi d'un contrat de 722 848 \$ à la multinationale Microsoft par la Régie des rentes du Québec. La cause a été entendue après deux ans d'attente et surtout le dépôt par les avocats du gouvernement de 25 requêtes en annulation.

En substance, M. Béraud, à titre cette fois de président de Savoir-faire Linux, une entreprise de services informatiques

spécialisée dans les logiciels libres, remet en question le processus d'attribution par Québec de ces contrats, sans appel d'offres, au géant américain de l'informatique. Selon lui, le libellé des avis d'intention ne tiendrait jamais compte de l'existence dans l'environnement informatique du logiciel libre qui pourtant pourrait concurrencer les produits de l'empire de Bill Gates à un coût moindre pour les contribuables.

«Il y a un blocage au Québec face au logiciel libre», dit M. Béraud qui, il y a deux ans, par l'entremise du FACIL, avait mené un combat similaire. C'était contre le CSPQ et l'octroi de sept contrats à Microsoft d'un montant de 10,7 millions sans appel d'offres. La cause a été rejetée, le tribunal ayant jugé que le groupe ne pouvait pas contester une transaction dans laquelle il n'était pas partie prenante. «À une époque où l'on cherche à réduire les dépenses de l'État, le logiciel libre est certainement à prendre en considération», poursuit-il.

Malgré nos appels, il n'a pas été possible de parler hier à un représentant du CSPQ. Pour sa part, le groupe FACIL, qui fonctionne avec un budget annuel de 5000 \$, dit désormais envisager sérieusement la fermeture de ses portes. «Si des huissiers devaient venir, ils ne trouveraient que 400 \$ dans notre compte», dit M. Béraud. Et personne ne va être plus avancé.»

Le Devoir

Une version plus longue de ce texte est disponible sur notre site

www.ledevoir.com

## La Semaine contre l'apartheid israélien divise le NPD

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le conflit au Moyen-Orient divise les élus du NPD. Certains députés, le Québécois Thomas Mulcair en tête, voudraient que leur formation adoucisce le ton face à Israël. Le refus du NPD d'appuyer une motion la semaine dernière critiquant la tenue de la Semaine contre l'apartheid israélien a avivé les tensions au sein du parti.

«Je suis très déçue que nous ne puissions pas trouver un compromis», a expliqué la députée de Winnipeg, Judy Wasylycia-Leis

ment unanime de la Chambre des communes pour déposer une motion dénonçant la tenue de la Semaine contre l'apartheid israélien. Cet événement

«Je suis très déçue que nous ne puissions pas trouver un compromis», a expliqué la députée de Winnipeg, Judy Wasylycia-Leis

annuel, qui a lieu sur les campus canadiens, a pour but de dénoncer ce que plusieurs considèrent comme les politiques racistes de l'État hébreu envers les Palestiniens. Le consentement a été refusé par le Bloc québécois et le NPD.

Le Bloc québécois a répliqué par une motion de son cru se voulant un compromis: on dénonçait

l'utilisation du mot «apartheid» pour qualifier les politiques israéliennes, mais on dénonçait aussi l'amalgame souvent fait entre critiques d'Israël et antisémitisme.

Cette fois le Parti conservateur a refusé, ainsi que le NPD qui devait au départ l'appuyer.

«Je n'appuyais aucune des motions», écrit sur un blogue la députée Libby Davies. C'est surtout elle, au NPD, qui fait rager ses collègues sur cette question. «Quoi qu'on pense de l'utilisation du mot apartheid pour décrire Israël, écrit-elle, je ne crois pas que les députés fédéraux devraient essayer de limiter les débats et l'éducation à propos de cet enjeu. Ayant

moi-même visité la bande de Gaza à deux reprises, j'ai pu constater par moi-même l'impact et la destruction des politiques d'Israël sur les Palestiniens.»

Cette sortie publique de Mme Davies a mis au jour les dissensions et met tout le caucus mal à l'aise. Son cas sera d'ailleurs discuté au caucus demain. «Une de mes collègues a décidé de mettre en ligne une critique où elle exprimait son point de vue qu'au Moyen-Orient, il n'y a qu'Israël à blâmer, et cette opinion ne reflète pas la réalité», a expliqué le député Thomas Mulcair. Il ajoute que «c'est très clair qu'il est inadmissible d'utiliser le terme apartheid en relation avec le seul pays démocratique du Moyen-Orient».

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, en conformité avec les dispositions contenues aux articles 220,2 et 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., ch. I-13.3), à l'effet que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, le 9 mars 2010, à titre de projet, le Règlement sur la procédure de gestion d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de Règlement peut le faire en se présentant au Secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, au 1100 boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi.

Ce Règlement, avec ou sans modification, sera adopté, lors d'une séance du Conseil des commissaires.

Alain Gauthier  
Secrétaire général  
1100, boulevard Côte Vertu  
Saint-Laurent, Québec H4L 4V1  
Donné à Saint-Laurent, ce 16 mars 2010.

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOBÉE**

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:** Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:** Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com  
Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

**Appel d'offres**

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h à la date ci-dessous, à la réception du plancher de gymnase et de l'éclairage. Une visite est prévue mardi le 23 mars à 10 h (se présenter devant le Centre au 3430, rue de Bellechasse).

**Catégorie:** TRAVAUX  
**Contrat:** 13022  
**Mandat:** 15710-2-001

**Descriptif:** CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU (0560) – Réfection du plancher de gymnase et de l'éclairage. Une visite est prévue mardi le 23 mars à 10 h (se présenter devant le Centre au 3430, rue de Bellechasse).

**Dépôt de garantie:** 10% du montant total de la soumission (cautionnement ou chèque visé).

**Documents:** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mardi le 16 mars 2010 à la Direction des immeubles, 801, rue Brennan, 10<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3C 0G4, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, contre un paiement de 200 \$ non remboursable.

**Date d'ouverture:** Le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

**Renseignements:** Architecture  
M. Benoît Gariépy, architecte, téléphone : 514 872-0540  
M. Serge Dagenais, agent technique, téléphone : 514 872-7906

**Génie électrique**  
Mme Catherine Jodoin, ingénieure en électricité, téléphone : 514 872-7911  
M. Claude Brisebois, agent technique en électricité, téléphone : 514 872-3898

Vente des documents d'appel d'offres (plans et cahiers des charges) :  
Téléphone : 514 872-0187  
Télécopieur : 514 872-3855

Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de : **La Ville de Montréal.**

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée en trois exemplaires (complets et identiques) sur les formulaires préparés par la Ville de Montréal et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 16 mars 2010  
Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement

**Avis public**

**Montréal**

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

**Date** le lundi 22 mars 2010, à 19 h  
**Lieu** Salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30, en utilisant la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin). Les inscriptions se feront, par tirage au sort, dans les 30 minutes précédant le début de l'assemblée.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 16 mars 2010

Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

**Avis public**

**Montréal**

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

**Date** le jeudi 25 mars 2010, à 17 h  
**Lieu** Salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 16 h et 17 h, en utilisant la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin). Les inscriptions se feront, par tirage au sort, dans les 30 minutes précédant le début de l'assemblée.

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 16 mars 2010

Le greffier de la Ville,  
M<sup>re</sup> Yves Saindon

**Sudoku** par Fabien Savary

	1		4		8			
	8	5				6	1	
9	6		1		7		4	
		6	7					3
9	5	3				1	6	
	2	7			3			
	5	3			9			
			6	3		4		

Niveau de difficulté : DIFFICILE 1418

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

**Solution du dernier numéro**

8	2	9	7	5	3	4	6	1
6	1	4	2	8	9	7	3	5
5	7	3	4	6	1	2	9	8
2	9	6	8	4	5	3	1	7
7	3	8	1	9	6	5	2	4
1	4	5	3	2	7	9	8	6
9	8	1	5	7	2	6	4	3
3	5	2	6	1	4	8	7	9
4	6	7	9	3	8	1	5	2

1417

**SUDOKU : le logiciel**

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

[www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com)

**Avis public**

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL OCCUPANT CERTAINES FONCTIONS**

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mars 2010, le projet de règlement 2010-05 intitulé *Règlement sur la rémunération additionnelle des membres du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupant certaines fonctions* a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil :

QUE le projet de règlement prévoit, pour le poste de maire suppléant, une rémunération additionnelle de 6 000 \$ établie sur une base annuelle dont l'effet est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

QUE le projet de règlement prévoit, pour le poste de président du comité consultatif d'urbanisme, une rémunération additionnelle de 3 276 \$ établie sur une base annuelle dont l'effet est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

QUE le projet de règlement prévoit également l'indexation de la rémunération qui y est prévue à compter de l'exercice financier suivant son entrée en vigueur et conformément au *Règlement sur le traitement des membres du conseil* (02-039) de la Ville de Montréal ;

QUE ce projet de règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement lors d'une séance ordinaire qui se tiendra :

**DATE:** lundi 6 avril 2010 à 19 h.

**LIEU:** 465, avenue du Mont-Royal Est (maison de la culture du Plateau-Mont-Royal).

QUE ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars 2010.

Le secrétaire d'arrondissement  
Jean M. Poirier, avocat

**QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE**

faites les premiers pas  
(514) 939-0202  
[www.portage.ca](http://www.portage.ca)

**PORTAGE**  
Pour votre bien-être

**Donnez. On peut faire plus encore.**

**Centraide**  
du Grand Montréal



porter

raffinée sur toute la ligne

# Nos bons prix donnent des ailes.



Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 17 mars.

TORONTO  
18 par jour

59\* \$

SUDBURY  
Dès le 31 mars

119\* \$

THUNDER BAY

135\* \$

BOSTON

169\* \$

CHICAGO

179\* \$

MYRTLE BEACH

259\* \$

NEW YORK

129\* \$

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

\* Réservez avant le 17 mars 2010 pour vos trajets avant le 30 avril 2010 et avant le 6 septembre 2010 dans le cas de Sudbury. Achat requis 7 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

[www.flyporter.com](http://www.flyporter.com)

## ÉDITORIAL

Le gouvernement Charest

## Une passivité dommageable

L'insatisfaction à l'endroit du gouvernement Charest est telle que si des élections avaient lieu aujourd'hui, le Parti libéral retournerait à l'opposition, nous dit un sondage Léger Marketing-*Le Devoir*. Le Parti québécois l'emporterait, mais ce serait par défaut puisqu'il n'enregistre aucun progrès. Un sondage qui donne matière à réflexion à l'un comme à l'autre parti.

L

e contraste est patent. Les premières années des libéraux au pouvoir furent marquées par de forts taux d'insatisfaction. Son attitude de matamore avait soulevé l'ire de tous les groupes de pression, à tel point qu'à l'élection de 2007, il n'obtint que 33 % des suffrages pour se retrouver minoritaire. Jean Charest comprit et fit la paix avec ses opposants, ce qui lui valut d'être réélu avec 42 % des suffrages. Or, 16 mois plus tard, il revient à la case départ avec un taux d'insatisfaction de 70 % et des intentions de vote de seulement 32 %.

Si cela va mal pour ce gouvernement, ce n'est surtout pas parce qu'il est en mode d'affrontement avec qui que ce soit, c'est plutôt le contraire. C'est sa passivité qui pose problème. Les débats traînent et perdurent, qu'il s'agisse de la laïcité, de l'éthique des élus, de la langue, des problèmes dans le monde de la construction, des hôpitaux universitaires ou encore de la gestion des urgences dans le système hospitalier. La perception négative est telle que même ce qu'il fait bien, comme la promotion économique du Québec à l'étranger, est reçu négativement.



BERNARD DESCÔTEAUX

Ce gouvernement aura bientôt sept ans. Sa fatigue devient de plus en plus évidente. L'état général du système de santé et la situation particulière des urgences le démontrent bien. En 2003, il avait promis de reconstruire ce que les gouvernements péquistes avaient détruit par la mise à la retraite de cohortes de médecins et d'infirmières. De l'entendre encore rejeter la responsabilité sur le Parti québécois et réclamer cinq autres années pour redresser la situation n'est pas crédible. Au bout de sept ans aux commandes, on se serait attendu à de réels progrès, à défaut d'avoir rempli son engagement.

L'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, manque d'autorité, comme plusieurs autres ministres. La récente volte-face du ministre de la Famille, Tony Tomassi, sur la religion à la garderie illustre éloquentement l'indécision qui est devenue la marque de commerce de ce gouvernement. Une indécision que seul Jean Charest peut corriger en exerçant davantage son autorité de premier ministre. Dans le passé, on a reproché à un Lucien Bouchard d'avoir été un chef de gouvernement trop présent. Personne ne doutait toutefois du fait qu'il y avait un capitaine à bord de son bateau et que le gouvernement gouvernait. Le prochain budget permettra de juger de la capacité des libéraux de prendre des décisions difficiles.

Le travail d'opposition du Parti québécois a mis en lumière les faiblesses du gouvernement libéral, mais, curieusement, il n'en récolte pas les fruits. La confiance à l'endroit de son chef, Pauline Marois, demeure stable tandis que le parti lui-même perd quelques points sur le plan des intentions de vote. Son agressivité à l'Assemblée nationale explique qu'il soit perçu davantage comme parti d'opposition que comme parti de gouvernement. Sa crédibilité reste à établir sur ce plan. Il faudra voir le mois prochain si le recentrage entrepris ce dernier week-end par Mme Marois pour ce qui est de ses politiques économiques accroîtra l'intérêt à son égard.

Construction

## Quel cirque!

Au terme de la conférence de presse clownesque donnée hier matin par le directeur général de la FTQ-Construction, Richard Goyette, il était approprié de relire le rapport d'enquête sur le chantier de la Gaspésie. Rapport du «petit juge Lesage», comme l'a dit avec mépris M. Goyette; rapport important et étoffé, corrigerons-nous.

Que nous disait ce rapport? D'abord, qu'il ne faut «pas se surprendre qu'en contexte de travail physiquement dur, fatigant, dangereux, intermittent et insécurisant, les relations de travail soient plus dures, plus difficiles». Voilà sans doute qui explique le ton ironique, condescendant, menaçant, dur de M. Goyette hier. Après tout, comme l'a aussi souligné le président de la FTQ, Michel Arsenault, le milieu de la construction n'est pas un salon de thé.

Le rapport insistait ensuite sur le fait que la situation au chantier Papiers Gaspésie relevait de la même toile de fond, en matière de relations de travail, que ce que l'on trouve sur les autres chantiers au Québec. Et ces relations étaient atteintes de deux «cancers»: l'intimidation et la discrimination envers les travailleurs issus d'autres syndicats que la FTQ-Construction. «L'intimidation, souligne encore le rapport, emprunte souvent une forme subtile et parfois vicieuse de violence morale, voire physique, qui brime l'exercice d'une réelle liberté syndicale.» À cette situation, les entrepreneurs n'avaient que le fatalisme à opposer. Quant aux membres d'autres centrales, on leur disait de changer de syndicat. Après tout, «c'est un chantier FTQ icite», comme l'indiquait un représentant syndical cité dans le rapport.

Le rapport date de mai 2005, mais ce que l'on entend depuis plusieurs jours — dans les reportages, lors de la manifestation d'hier sur la Côte-Nord, mais aussi chez les internautes, les lecteurs, les auditeurs —, c'est que cette situation sévit toujours et que le ras-le-bol est généralisé.

À cela, la FTQ-Construction n'a rien à répondre que des attaques personnelles, quitte à remonter loin dans le temps pour y arriver. M. Goyette a ainsi repris un paragraphe du volumineux rapport de la commission Cliche à propos de l'implication, en 1973, du caid de la construction, Dédé Desjardins, lors d'une assemblée électorale de Jean Cournoyer, qui fut ministre du Travail. Mais cet exemple visait justement à démontrer que bien des gens, dont des politiciens, avaient été tenus à l'époque de composer avec un aussi sinistre personnage! Dans cette veine, la commission Cliche avait été bien plus dure envers «certains hauts personnages de la FTQ, surtout le président Louis Laberge», aveugle face à ce qui se passait. S'il faut replonger dans le passé, allons-y jusqu'au bout: certains parallèles seraient surprenants...

M. Goyette a enfin dénoncé, hier, le mélange de vérités et de mensonges qui a présentement cours. Pourtant, il n'a pas lui-même tenté de séparer le bon grain de l'ivraie, laissant ce travail aux policiers. La FTQ-Construction, elle, a plus urgent à faire: se lancer dans une série de mises en demeure.

De la pure diversion qui souligne, de nouveau, la nécessité d'une enquête publique sur le secteur de la construction au Québec.

jboileau@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

## Quelle richesse?

Pauline Marois nous dit que notre priorité nationale devrait être la création de la richesse. Je suis estomaquée. Il se crée de la richesse comme jamais auparavant. Par contre, ce que je vois de plus en plus, c'est un écart grandissant entre les riches et les pauvres. Seul l'Etat peut tenter de favoriser une meilleure égalité des chances entre les individus. Je m'attends à ce qu'une politicienne qui se déclare progressiste nous propose des avenues pertinentes à cet égard. Malheureusement, ce que j'entends de Pauline Marois est un extrait de la position officielle du Conseil du patronat ou une réplique des discours de l'ADQ. Par exemple, j'aimerais connaître son opinion sur le traitement fiscal des régimes d'option d'achat d'actions des hauts dirigeants d'entreprises. Ce traitement de faveur est scandaleux. Au-delà de l'artifice légal utilisé, il s'agit de revenus liés à l'emploi qui échappent à 50 % au fisc, des millions de dollars sont en jeu. C'est peut-être légal, mais c'est à mon avis totalement immoral. Si c'est cela que Pauline Marois appelle la création de richesse, je réponds non merci. Surtout, qu'elle ne nous dise pas qu'elle attend la souveraineté pour régler ce problème. Le gouvernement du Québec peut régler ce problème à 50 % et donner l'exemple aux autres juridictions.

Marie-France Péloquin  
Sorel-Tracy, le 14 mars 2010

## Pourquoi?

Qu'est-ce qui est le plus déshonorant? Poser une question ou refuser une enquête réclamée par 70 % de la population? En accusant Mme Marois de déshonorer la politique en posant la question «Pour qui travaillez-vous?», M. Charest cherche-t-il à nous faire oublier qu'il déshonore son engagement de premier ministre en refusant de déclencher l'enquête publique, réclamée par la population? Avec tout ce qui sort présentement dans les journaux; ceci qui questionne, cela qui drépe au gouvernement Charest, la question de madame

Nicolas Laurendeau  
Montréal, le 14 mars 2010

## Immigrés désemparés

Beaucoup d'immigrants nord-africains vivent dans le désarroi au Québec. Pour la plupart, ils ont abandonné des postes de travail assez gratifiants, leurs logements, leurs familles, dont parfois des parents arrivés au soir de leur vie, leurs attaches géographiques et leurs lieux de mémoire, tous les endroits qui ont enchanté leur enfance. Arrivés au pays de leurs rêves, ils se retrouvent démunis de presque tout. Leurs diplômes sont deve-

nus caducs, leurs permis de conduire ont été invalidés alors que certains d'entre eux ont conduit pendant des décennies. Soumis déjà à la douleur lancinante de l'exil, ils tombent dans l'incertitude et la précarité et souffrent en silence, dans l'anonymat.

Pour subsister, ils ont recours aux organismes humanitaires, à l'aide sociale, au travail sous la table à moins de huit dollars pendant quelques jours par mois.

Des médecins, des ingénieurs, des fonctionnaires avouent avoir perdu leurs illusions. Certains sont repartis, d'autres se sont accrochés et ont tout de même pu trouver un emploi et mener une vie décente.

Ces désillusions sont une aubaine pour les intégristes islamistes qui ne cessent de dénigrer la société d'accueil, non pour mettre en place des démarches de sensibilisation ou d'entraide, mais uniquement pour canaliser ce ressentiment, ces frustrations, dans le but de «réislamiser» ou de donner une couleur aggressive à la pratique religieuse. Les islamistes surfent sur les frustrations vraies et la douleur pour resserrer leur emprise sur les immigrants et les opposer à la société d'accueil.

Il n'est pas prudent de leur laisser le champ libre; ce sont des créateurs de chaos. Les problèmes des immigrants, notamment ceux issus de pays musulmans, doivent être appréhendés sereinement. Pourquoi ne pas proposer systématiquement des formations dès l'entrée sur le territoire, de manière à permettre leur adaptabilité et hâter leur mise sur le marché du travail? [...]

Salem, médecin, avoue en avoir bavé pendant des années et a pensé retourner dans son pays d'origine. Il a finalement fait des études de soins infirmiers et travaille actuellement dans un hôpital. Le calvaire est derrière lui. Sur les islamistes, il sera catégorique: «Ce sont eux qui m'ont fait fuir du bled, ils ont détruit toute espérance là-bas et ôté tout sens à la vie. Si mon pays était nettoyé de ces mutants de la pire espèce, je retournerais là-bas plus souvent.»

Mais tous les immigrants ne sont pas comme Salem.

Mustapha Amarouche  
Montréal, le 12 mars 2010

LIBRE OPINION

## Le temps est manifestement venu d'agir

CLAUDE CASTONGUAY  
Ex-ministre de la Santé du Québec  
et fellow invité au CIRANO

En février 2008, le groupe de travail sur le financement de la santé que j'ai présidé rendait public son rapport. Au terme de nos travaux, nous recommandions en premier lieu une augmentation de 0,5 point de pourcentage de la TVQ et l'introduction, non pas d'un ticket modérateur, mais d'un T-4 santé.

Dès le lendemain de la publication de notre rapport, le gouvernement rejetait la recommandation de hausser la TVQ de 0,5 point de pourcentage. Le rejet fut si catégorique que l'on a conclu que l'ensemble du rapport était voué aux oubliettes.

Mais, surprise, peu de temps après sa réélection avec une majorité de sièges, le gouvernement annonçait son intention de hausser la TVQ de 1 point de pourcentage. Il semble même qu'il s'approprierait à annoncer une hausse supplémentaire de 1 point.

La décision de rejeter notre rapport était-elle justifiée? Poser la question, c'est y répondre. Notre rapport comprend un en-

semble de mesures visant à dynamiser notre système de santé, à améliorer l'accessibilité et à freiner de façon ordonnée la croissance de ses coûts. Je souligne que ces propositions respectent pleinement son caractère public et universel.

Elles permettraient de réduire graduellement la progression des coûts du système, sans réduire les services, d'au moins 10 % par année. Sur un budget de 26 milliards, les économies possibles sont substantielles. Les soins de première ligne, les soins à domicile, les infirmières, les médecins de famille, le dossier patient informatisé pourraient bénéficier grandement d'une réallocation de ces économies.

Au lieu d'analyser sérieusement notre rapport, le ministre de la Santé, Yves Bolduc, a choisi de l'ignorer. À deux reprises, j'ai offert de lui présenter le contenu de ce rapport qui, en passant, a coûté plus de 400 000 \$ aux contribuables. Il préfère agir sans plan d'ensemble au fur et à mesure que les problèmes et les crises surgissent. Pourtant, il est clair que c'est précisément cette approche qui, trop souvent utilisée dans le passé, est largement res-

ponsable de l'état actuel de notre système de santé.

Notre rapport proposait également un découplage encadré de la pratique médicale et une ouverture limitée sur le secteur privé. Il s'agit de propositions de nature complémentaire qui ne remettent pas en cause l'universalité du système. Bien que ces propositions demeurent à mon avis pleinement pertinentes, ouvrir à ce moment-ci un débat sur ces questions aurait malheureusement pour effet de détourner l'attention de l'enjeu prioritaire.

À la suite de la publication de notre rapport, les principaux acteurs du secteur de la santé se sont prononcés en faveur de la majeure partie de nos recommandations sur notre système public et son financement. Les gens sont inquiets et espèrent que les mesures qui s'imposent seront prises. Le maintien en rancart de nos recommandations n'a plus de sens.

Le temps est manifestement venu pour le premier ministre d'intervenir afin de sortir notre système public de santé de son état de crise chronique et de rassurer la population.

## IDÉES

Déclaration des Intellectuels pour la laïcité

## Pour un Québec laïque et pluraliste

DANIEL BARIL, MARIE-FRANCE BAZZO, JACQUES BEAUCHEMIN, PAUL BÉGIN, HENRI BRUN, CHRISTIAN DUFOUR, JACQUES GOUBOUT, JEAN-CLAUDE HÉBERT, YVAN LAMONDE, BERNARD LANDRY, JULIE LATOUR, CHRISTIANE PELCHAT, GUY ROCHER

**L**e débat de société suscité par la pratique des accommodements religieux dans la sphère publique pose la question de la laïcisation de l'État québécois. La réponse à cette question réside dans une claire compréhension de la véritable nature de la laïcité dans une société pluraliste.

## La laïcité est une condition du pluralisme

Pour qu'une société soit authentiquement pluraliste, c'est-à-dire respectueuse de toutes les convictions en matière de religion, il est nécessaire que l'État et ses institutions s'obligent à une totale neutralité à l'égard de ces convictions. Cette neutralité signifie que l'État reconnaît et respecte la liberté de tous les citoyens d'adopter et de propager leurs convictions dans la mesure où cet exercice s'accomplit à l'intérieur des limites des lois de l'État.

La laïcité permet de gérer le pluralisme social sans que la majorité, qui en fait aussi partie, renonce à ses choix légitimes et sans brimer la liberté de religion de quiconque. Loin d'être une négation du pluralisme, la laïcité en est l'essentielle condition. Elle est la seule voie d'un traitement égal et juste de toutes les convictions parce qu'elle n'en favorise ni n'en «accommode» aucune, pas plus l'athéisme que la foi religieuse. Le pluralisme ainsi entendu n'est ni celui des minorités ni celui de la majorité. Elle est aussi une condition essentielle à l'égalité entre hommes et femmes.

La laïcité dite «ouverte», par contre, s'avère être en pratique une négation de la laïcité de l'État puisqu'elle permet toute forme d'accommodement des institutions publiques avec une religion ou une autre. Elle ne respecte donc pas les principes structurants de la laïcité qui sont la séparation du religieux et de l'État et la neutralité de ce dernier. Les aménagements de cette laïcité «ouverte» convergent avec les objectifs des groupes religieux conservateurs qui cherchent à faire prévaloir leurs principes sur les lois en vigueur. Au mieux, c'est un mode de gestion au cas par cas de la liberté de religion dans la sphère publique, favorisant l'arbitraire, mais ce n'est certainement pas une théorie de la laïcité de l'État.

Pour être neutre, l'État doit se déclarer neutre. Bien que les tribunaux aient statué qu'il n'y avait pas de religion d'État au Québec et au Canada, nos législations souffrent d'un déficit en cette matière puisque la laïcité de l'État n'est nulle part affirmée. Le principe de la séparation des religions et de l'État a été érigé à la pièce par les tribunaux, et rien n'empêcherait que ce principe soit un jour déconstruit à la faveur de revendications contraires ou de nouvelles interprétations juridiques. La protection législative de la laïcité est donc essentielle.

## La laïcité fait partie de l'histoire du Québec

Au Québec, la défense des idéaux laïques ne date pas d'aujourd'hui. En témoigne l'œuvre de Fleury Mesplet pour la diffusion des Lumières au Canada à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'idée de la séparation de l'État et des Églises figurait également dans la Déclaration d'indépendance de 1838 proclamée par les Patriotes. Le principe a par la suite été défendu par l'Institut canadien avec les Papi-neau, Dessaulles, Doutre et Buiés. Plus tard, le premier ministre Adélard Godbout, soutenu par son ministre Téléphore-Damien Bouchard, tiendra tête à l'Église catholique en accordant le droit de vote aux femmes et en adoptant une loi sur l'instruction obligatoire.

L'affranchissement du joug religieux se retrouve ensuite au cœur du manifeste *Refus global* qui préfigure la Révolution tranquille. Dans les années 60, c'est le Mouvement laïque de langue française qui portera la cause en réclamant l'école publique laïque. En 1975, le Québec adopte la Charte des droits et libertés qui reconnaît la liberté de conscience et l'égalité des religions, deux notions essentiellement laïques. Et récemment, la déconfectionnalisation des structures scolaires a été complétée.

Si l'idée d'un État laïque est antérieure aux Patriotes, on ne peut donc pas dire que la laïcité est une réaction défensive face aux minorités issues de l'immigration récente. La déconfectionnalisation des institutions publiques s'est faite au nom de la liberté de conscience et du pluralisme. C'est aussi sur ces principes que reposent les actions visant à mettre un terme aux prières dans les assemblées municipales ou encore les demandes de retrait des crucifix des tribunaux, des salles municipales et de l'Assemblée nationale. En aucun cas les droits des minorités ne sont-ils menacés par cette laïcisation; bien au contraire, un grand nombre d'immigrants qui ont fui des régimes autoritaires et théocratiques sont d'ardents défenseurs de la laïcité.

La laïcité fait donc partie du paysage historique québécois et ses acquis récents caractérisent le Québec moderne.

## La neutralité de l'État comporte des exigences

La neutralité de l'État s'exprime par la neutralité de l'image donnée par ses représentants. Ces derniers doivent donc éviter d'afficher leur appartenance religieuse, philosophique ou politique.

L'idée selon laquelle la laïcité s'impose aux institutions et non aux individus qui y œuvrent est un faux-fuyant conduisant à nier le principe de laïcité. Cette idée n'est d'ailleurs pas respectée dans les aménagements de la laïcité «ouverte». Le rapport Bouchard-Taylor, par exemple, propose d'interdire le port de signes religieux aux juges, aux procureurs de la Couronne, aux policiers, aux gardiens de prison et au président de l'Assemblée nationale parce que leurs postes «incarnent au plus haut point la nécessaire neutralité de l'État». L'État, c'est donc aussi ses agents. Mais en limitant l'interdiction à ces seules fonctions, on établit un double régime au sein même de la fonction publique.

Si les représentants du système judiciaire doivent s'imposer un devoir de réserve quant à l'expression de leurs convictions religieuses aussi bien que politiques, cela doit logiquement s'appliquer à tous les représentants de l'État, a fortiori aux éducateurs qui passent des années avec des enfants de toutes les convictions. L'école publique n'est plus neutre si le corps enseignant ou les membres de la direction affichent ouvertement leur adhésion à une religion ou leur athéisme. Le programme d'Éthique et culture religieuse oblige d'ailleurs les enseignantes et les enseignants à une position de neutralité religieuse; si cette neutralité leur impose de faire abstraction de leurs croyances, cette exigence les oblige logiquement à s'interdire le port de signes religieux.

Le signe religieux étant un langage non verbal qui exprime la foi, les croyances, l'appartenance religieuse et le code de valeurs de la personne qui le porte, il est normal que l'employé de l'État s'abstienne d'un tel discours puisque l'usage des services publics n'a pas à y être soumis lorsqu'il fréquente des institutions par définition neutres. Sans que le signe religieux mette en cause le professionnalisme de l'employé, l'affirmation de ses croyances s'avère incompatible avec la nature de sa fonction. Accepter ces signes risquerait par ailleurs de conduire à une surenchère d'expression de convictions qui n'est certes pas souhaitable dans la sphère publique. Et l'on ne peut faire abstraction du fait que certains des signes les plus ostentatoires représentent pour plusieurs un rejet de l'égalité des sexes qui est une valeur démocratique fondamentale.

D'autre part, l'interdiction de manifester sa foi par des signes religieux durant les heures de travail n'entraîne pas, pour le croyant, la négation de sa foi. Il est fort possible que cet aménagement, qui correspond aux exigences de neutralité du poste convoité, soit tout à fait acceptable par les personnes désireuses de travailler pour l'État. Dans les années 60, les religieux et les religieuses qui œuvraient dans les établissements de santé et d'enseignement ont accepté d'abandonner leur tenue religieuse pour continuer de travailler dans des institutions qui passaient aux mains de l'État. Cela s'est fait sans que personne ait eu à renier ses croyances ni à renoncer à sa liberté de conscience ou à l'exercice de son culte.

Plusieurs jugements de la Cour européenne des droits de l'homme ont reconnu que la liberté de religion telle qu'elle est définie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme n'allait pas jusqu'à obliger un État à accepter le port de signes religieux de la part de ses employés. Une autre culture juridique, fondée sur les mêmes droits fondamentaux que les nôtres, est donc possible. Mais pour cela, la laïcité de l'État doit être clairement affirmée dans un texte de loi, notamment dans la Charte des droits et libertés pour lui assurer une portée quasi constitutionnelle.

Une centaine d'autres personnes ont également signé cette déclaration dont la liste complète est publiée sur le site [www.quebeclaïque.org](http://www.quebeclaïque.org).

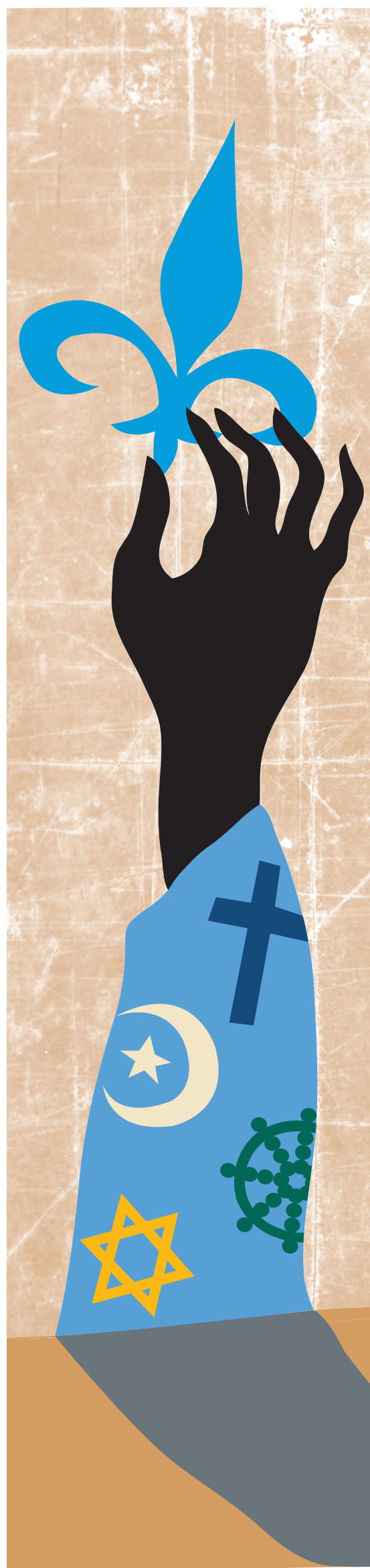


ILLUSTRATION CHRISTIAN TIFFET LE DEVOIR

## La tragédie occultée des chrétiens en pays musulmans

JEAN MOHSEN FAHMY  
Écrivain

**A**u cours des derniers mois, un certain nombre d'incidents survenus dans des pays à majorité musulmane ont retenu l'attention. Rappelons certains d'entre eux:

■ En août 2009, sept membres d'une famille chrétienne pakistanaise — dont deux jeunes enfants — sont enfermés par des islamistes dans leur maison et brûlés vifs.

■ Le 6 janvier 2010, des chrétiens coptes égyptiens, sortant de la messe de minuit de Noël dans la ville de Nagaa Hamadi, sont mitraillés par des islamistes circulant en voiture. Bilan: six morts.

■ Le 23 février dernier, dans la ville de Mossoul, au nord de l'Irak, un commando islamiste fait irruption dans la maison d'une famille chrétienne irakienne et tue le père et ses deux fils, sous les yeux horri-

fiés de sa femme et de sa fille. Ce massacre couronnait une semaine où huit chrétiens de cette ville avaient été assassinés.

## Traitement des chrétiens

Cette sinistre litanie peut être poursuivie à l'infini. Si l'on élargit la zone d'investigation et si l'on recule de quelques décennies, le portrait se précise et s'étoffe: partout, des islamistes s'attaquent aux chrétiens, dont l'écrasante majorité est autochtone. En Algérie, sept moines trappistes, vivant dans le désert, ont été froidement assassinés à Tibhirine. En Égypte, les Coptes sont régulièrement mitraillés, leurs maisons et leurs commerces brûlés, leurs filles kidnappées et mariées de force à des musulmans.

Des musulmans égyptiens, convertis au christianisme, sont menacés de mort et dépourvus par l'État de tout statut légal. En Palestine et Israël, les chrétiens arabes sont laminés entre l'extrémisme musulman et l'extrémisme juif. Ils représentaient 25 %

de la population au début du siècle dernier, ils n'en représentent plus que 2 % aujourd'hui.

Au Liban, 40 % des chrétiens ont quitté le pays. En Irak, 400 000 chrétiens irakiens (sur un million) ont dû fuir le pays à la suite des menaces et des assassinats (dont ceux de certains évêques et de nombreux prêtres) et végétent dans des camps de réfugiés. Au Pakistan, une «Loi du Blasphème» inique permet de condamner à tour de bras des membres de l'infime minorité chrétienne pakistanaise. En Malaisie, une loi récente durcit le traitement des chrétiens.

## Indifférence

Le plus tragique dans tout cela est que cette persécution se fait dans la passivité presque totale des gouvernements de ces pays et dans l'indifférence ennuyée de la grande majorité des musulmans de ces pays — ou avec l'approbation active de certains d'entre eux.

Une conclusion s'impose, qui a d'ailleurs été déjà tirée par de

nombreux observateurs: un rejet des chrétiens, quelquefois subtil, d'autres fois violent, est en train de s'opérer dans le monde musulman. On y accepte de plus en plus difficilement la présence de ceux que l'on juge «infidèles», même si ce sont des citoyens à plein titre, même si leurs communautés sont enracinées dans ces terres depuis des millénaires.

Pourquoi ce drame est-il ignoré, et pourquoi devrait-il nous intéresser, ici au Québec, ici au Canada? Pour plusieurs raisons:

a) Le silence général des médias (surtout anglophones) et de l'opinion publique sur cette tragédie est assourdissant. Si un traitement pareil était réservé à tout autre groupe religieux, juif, musulman, bouddhiste, on s'en émouvrait, on le dénoncerait — et à juste titre, car toute atteinte aux droits humains est intolérable. Mais on semble perplexe quand il s'agit de chrétiens, surtout de chrétiens aussi exotiques que des chrétiens

«coptes» ou «irakiens» ou «arabes» ou «pakistanaïes».

b) Partout en Occident, et très particulièrement au Québec, on trouve incongru de parler de persécution des chrétiens. Pour certains milieux québécois, dès qu'on dit le mot «chrétien», on évoque des images négatives, on rappelle une Église qui a longtemps été puissante, on a presque une réaction allergique. On a une extrême difficulté à imaginer des chrétiens en situation minoritaire, menacés, frappés d'ostracisme, persécutés. On ignore donc le problème.

c) Nos concitoyens musulmans, qui demandent, à juste titre, le respect de tous leurs droits de citoyens canadiens, n'auraient-ils pas un message à transmettre à ceux des leurs qui sont restés dans leurs pays d'origine? N'auraient-ils pas un rôle à jouer pour que cesse cette tragédie?

## Nettoyage religieux

Si l'on est un défenseur des droits de la personne, la tragé-

die des chrétiens dans les pays à majorité musulmane, pour peu spectaculaire, ou plutôt, pour peu médiatisée qu'elle soit, est aussi digne d'intérêt et de compassion que celle des minorités opprimées ailleurs.

Si, enfin, l'on souhaite que la paix règne dans le monde, si l'on veut éviter la confrontation entre blocs religieux ou entre les «civilisations» dont l'Américain Samuel Huntington s'est fait le théoricien, on voudra voir les gens de différentes confessions coexister pacifiquement, et l'on refusera la logique de ségrégation et d'homogénéité religieuse qui ne peut que nous ramener aux pires aberrations de l'histoire.

Notre temps a inventé l'expression «nettoyage ethnique». Un «nettoyage religieux» qui s'étend dans l'étouffante et insidieuse durée, qui se réalise grâce à un impitoyable laminage quotidien, avec de soudaines flambées de violence meurtrière, n'est ni moins terrible ni moins condamnable.

## ACTUALITÉS

## LAÏCITÉ

SUIVE DE LA PAGE 1

croances, leur appartenance religieuse et leur code de valeurs. L'usager des services publics n'a pas à être soumis au « discours » d'un employé de l'État, soutiennent-ils.

Le rapport Bouchard-Taylor propose quant à lui d'interdire le port de signes religieux à certains représentants de l'État, dont les juges, les procureurs de la Couronne, les policiers, les gardiens de prison.

« C'est pour affirmer et faire circuler une autre idée que celle qui avait été exprimée dans le Manifeste du Québec pluraliste, qu'on considère fautif à plusieurs égards, d'une part parce qu'on opposait dans ce texte-là laïcité et pluralisme », affirme Daniel Baril. « On veut affirmer un point de vue qui est, à notre avis, le seul défendable par un État démocratique et qui se veut vraiment laïque. On espère que ça puisse influencer quelques élus », ajoute-t-il.

La « laïcité ouverte », défendue dans le Manifeste pour un Québec pluraliste ne respecte pas, selon Guy Rocher et Daniel Baril, les principes structurants de la laïcité qui sont, d'une part, la séparation du religieux et de l'État et, d'autre part, la neutralité de l'État. La « laïcité ouverte » s'avère ni plus ni moins une négation de la laïcité de l'État, selon les intellectuels pour la laïcité, puisqu'elle permet toute forme d'accommodement des institutions publiques avec une religion ou une autre.

« Nous vivons pour le moment dans un état de grand flou concernant les exigences de la laïcité. On le voit, il n'y a pas de balises, de règles. Les questionnaires actuels sont dans l'embarras pour faire face à des demandes venant de divers milieux. Ce n'est pas en répondant au cas par cas qu'on va clarifier les choses. La manière de clarifier les choses à mon avis, c'est d'établir clairement la neutralité de l'État en ce qui concerne toutes les convictions religieuses et de les respecter en même temps », estime M. Rocher. « On n'a pas fini de voir surgir toutes sortes de situations nouvelles qui ne viendront pas seulement du côté des musulmans », poursuit le sociologue.

À l'instar des autres signataires, M. Rocher et M. Baril souhaitent que la laïcité complète du Québec soit consacrée dans un texte de loi, notamment dans la Charte des droits et libertés.

## La laïcité fait partie de l'histoire du Québec

La défense des idéaux laïques au Québec date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, soulignent à grands traits les IPL. « Si l'idée d'un État laïque est antérieure aux Patriotes, on ne peut donc pas dire que la laïcité est une réaction défensive face aux minorités issues de l'immigration récente », est-il écrit. « Et cette position de la laïcité de l'État, c'est ce qui est le plus dans la ligne de la déconsecration de la laïcité au Québec connue depuis plus de 40 ans », ajoute M. Rocher.

Par ailleurs, les signataires de « Pour un Québec laïque et pluraliste » rejettent du revers de la main toute menace aux droits des minorités que ferait courir une laïcisation complète de l'État. Un grand nombre d'immigrants ont fui des régimes autoritaires et théocratiques, font-ils remarquer.

La déclaration « Pour un Québec laïque et pluraliste », ainsi que la liste complète des signataires est publiée sur le site [www.quebeclaïque.org](http://www.quebeclaïque.org). Un débat public sur les enjeux de la laïcité se tiendra le 28 avril à 19h à l'auditorium de la Grande Bibliothèque. « On n'a pas fini d'en parler », conclut Guy Rocher, qui sera au nombre des participants.

Le Devoir

## DÉPENSES

SUIVE DE LA PAGE 1

doit avant tout « dépenser afin de soutenir la croissance économique ». Près de 11 % des répondants ont dit ne pas avoir d'opinion sur ce que le gouvernement devrait faire.

Le vice-président de Léger Marketing, Christian Bourque, affirme que les citoyens comprennent que le gouvernement doit trouver un moyen de réduire le déficit. Mais pour y parvenir, la majorité des Québécois préfère que l'on réduise les dépenses, et donc les services, plutôt que d'envisager une hausse des revenus au moyen des taxes ou des tarifs.

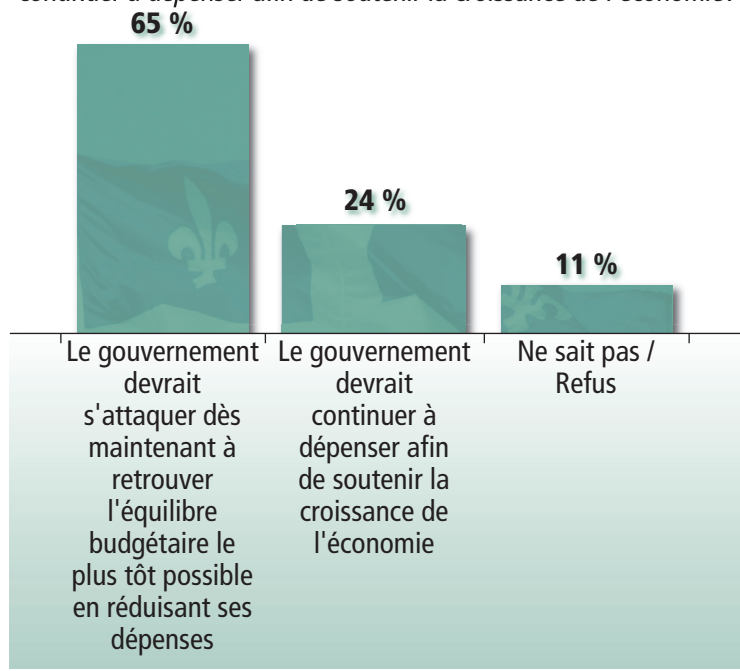
« Les gens ont l'impression que le pire de la récession est passé et qu'on peut maintenant s'attaquer au déficit, dit-il. Par contre, pour arriver à l'équilibre budgétaire, ils ne veulent pas que ça leur coûte de l'argent. Les Québécois semblent dire qu'ils ne sont plus capables de payer et qu'il faut que le gouvernement se serre la ceinture plutôt que de venir piger dans leurs poches. »

Une opinion qui semble se répercuter sur une possible hausse des tarifs d'électricité, que le gouvernement a déjà envisagée. Sur ce point, l'opinion des Québécois est claire: pas question de toucher aux tarifs d'Hydro-Québec. Ainsi, 79 % des répondants au sondage se disent « défavorables » à une augmentation « importante » des tarifs d'électricité pour rétablir l'équilibre dans les finances publiques. Ils sont 17 % à approuver une telle hausse. Près de 4 % ne savent pas ou ont refusé de répondre.

Selon Christian Bourque, l'argument selon lequel hausser les tarifs d'électricité serait bon pour l'environnement et encouragerait les gens à économiser l'énergie n'a pas encore convaincu la population. Tout comme le fait que le Québec affiche les tarifs d'électricité les plus bas en Amérique du Nord. « Les gens considèrent Hy-

## LE PROCHAIN BUDGET PROVINCIAL

Le gouvernement du Québec aussi présentera bientôt son budget. L'année dernière, le budget du gouvernement du Québec était déficitaire en raison, notamment, de la crise économique et des mesures gouvernementales pour la combattre. Quelle devrait être la priorité de ce prochain budget selon vous? Le gouvernement devrait-il s'attaquer dès maintenant à retrouver l'équilibre budgétaire le plus tôt possible en réduisant ses dépenses, ou devrait-il continuer à dépenser afin de soutenir la croissance de l'économie?



dro-Québec comme une richesse parce que les tarifs sont bas. Il y a un symbole fort ici. Les gens ne veulent pas payer plus pour leur électricité », dit-il.

## Pas de consensus sur une hausse des droits de scolarité

Par contre, davantage de gens sont favorables à une hausse importante des droits de scolarité, même s'il n'y a pas de consensus sur le sujet. En fait, les Québécois sont profondément divisés dans ce débat de société qui touche l'accessibilité de l'éducation postsecondaire et la qualité de l'enseignement.

Ainsi, 45 % des répondants se disent « favorables » à une hausse

importante des droits de scolarité à l'université, contre 47 % qui s'y opposent. Huit pour cent ne se prononcent pas.

Christian Bourque affirme que cela fait plusieurs années que les Québécois sont divisés sur cette question, mais que d'année en année, l'option de la hausse des droits gagne du terrain.

Le sondeur ajoute qu'il y a davantage de citoyens en faveur de l'augmentation des droits de scolarité que de gens favorables à une hausse des tarifs d'électricité pour une raison bien simple: les tarifs d'électricité touchent tout le monde, alors que moins de gens sont étudiants à l'université ou ont des enfants à l'université. « C'est le concept du « pas dans ma cour », dit

lorsqu'il a été interrogé sur les récentes allégations d'intimidation et de tagage sur les chantiers de la Côte-Nord. « On croit que la Stérelé du Québec est capable de faire la job au-delà des mandats politiques », a indiqué M. Goyette. Des gens de la Commission de la construction du Québec sont au dossier pour être capables, avec la SQ, de faire la lumière sur ce qui s'est passé sur la Côte-Nord. Présentement, je n'ai pas plus d'informations que vous pouvez en avoir. On va attendre les résultats de l'enquête. On ne veut pas s'ingérer dans l'enquête. »

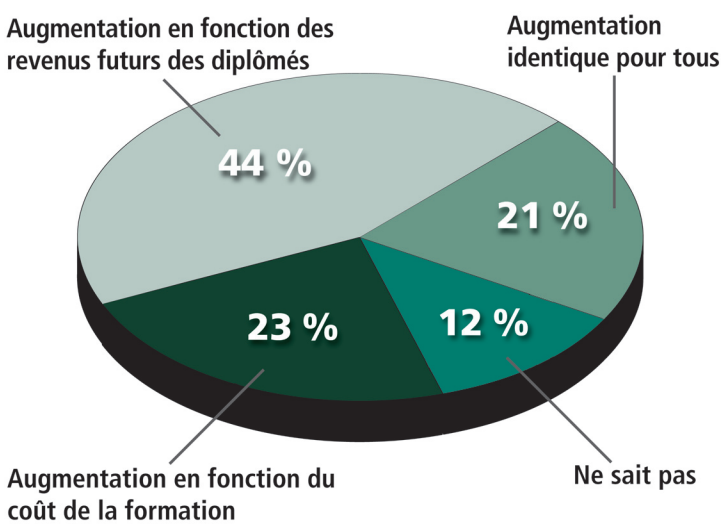
Au sujet de la présidente de la Confédération des syndicats nationaux, Claudette Carbonneau, qui a dénoncé la domination de la FTQ-Construction sur les chantiers au Québec, M. Goyette a lancé: « Est-ce un complot? Est-on en train de passer au batte par toute le monde? »

## Menaces contre les médias

Éclaboussée par de nombreux reportages, la FTQ-Construction a brandi la menace de poursuites.

## COMMENT HAUSSER LES DROITS DE SCOLARITÉ ?

Le gouvernement du Québec s'est engagé à ne pas augmenter les droits de scolarité universitaires au-delà de l'inflation jusqu'en 2012. Passé ce délai, le gouvernement pourrait décider de hausser les droits de scolarité de façon importante. Entre les trois options suivantes, laquelle vous paraît préférable?



M. Bourque. Quand ils ont à choisir, les citoyens vont prendre la hausse qui les affecte le moins. »

## Comment hausser les droits de scolarité?

Par contre, la question sur la manière de hausser les droits de scolarité a intéressé les analystes de Léger Marketing. Si le gouvernement va de l'avant dans les prochaines années avec des augmentations, il devrait considérer l'idée de moduler les frais en fonction du futur revenu des étudiants, disent les répondants (voir tableau).

Ainsi, 44 % des citoyens souhaiteraient qu'une partie des droits de scolarité soit payée après les études, ce qui permettrait de moduler les coûts en fonction du revenu du diplômé. Ainsi, une fois sur le marché du travail, une enseignante aurait moins à rembourser à l'État qu'un médecin ou un avocat, qui obtient un meilleur salaire.

En revanche, 23 % des répondants disent préférer que l'on mo-

dule la hausse des droits en fonction du coût de la formation d'un étudiant. Certains programmes, comme la médecine dentaire ou l'ingénierie, coûtent plus cher à mettre en place que la philosophie ou les sciences sociales. Finalement, 21 % des gens préfèrent que l'on applique une hausse uniforme à tous les programmes et à tous les étudiants.

« Les gens aimeraient bien résoudre l'équation des frais de scolarité avec un modèle plus juste, plus égalitaire », dit Christian Bourque. « C'est très intéressant de voir que les Québécois sont ouverts à l'innovation sur ce plan. »

Ce sondage a été réalisé en ligne auprès de 1000 répondants du 8 au 11 mars. Le coup de sonde Internet a été réalisé selon une méthodologie fiable et éprouvée. Un échantillon probabiliste de la même taille présente une marge d'erreur de 3,1 %, 19 fois sur 20.

Le Devoir

## MENACES

SUIVE DE LA PAGE 1

dans les médias par l'ancien ministre du Travail, Jean Cournoyer. Lors de diverses entrevues, M. Cournoyer insistait sur le fait que les méthodes de la FTQ-Construction n'avaient pas changé depuis 30 ans et que, pour fermer un chantier, le syndicat faisait venir sur les lieux « 50 gars de Montréal ». « Je défie le citoyen Cournoyer de démontrer une telle allégation. Parce que c'est facile aujourd'hui: n'importe qui dit n'importe quoi et ça devient comme une vérité », a lancé M. Goyette.

Le directeur général de la FTQ-Construction a aussi décoché quelques flèches à l'endroit de l'économiste Pierre Fortin qui, dans la dernière édition de L'Actualité, a déploré que la construction d'une simple salle de bain nécessite la contribution de huit corps de métiers. L'économiste a tenu des propos « encore une fois pour jeter de la mardo dans l'indus-

trie de la construction, pour dire au monde que c'est tout croche. Fiéffé coquin, fiéffé menteur », a commenté Richard Goyette.

Le syndicaliste s'est ensuite appliqué à discréditer les « victimes » des chantiers de la Côte-Nord, dont Jean-Yves Lepage, gestionnaire de projet qui s'est plaint des méthodes de la FTQ-Construction dans un reportage de l'émission Enquête diffusé la semaine dernière à la télévision de Radio-Canada. Il a rappelé qu'après la mort d'un travailleur le 15 mai 2004 sur le chantier du projet de la centrale hydroélectrique Touloustouc, la Commission de la santé et de la sécurité du travail avait révélé des lacunes dans l'utilisation d'un échafaudage volant.

M. Goyette a clamé qu'il était faux de dire que la FTQ-Construction « gérait » les chantiers au Québec. « Il faut être inculte et barbare pour répandre de telles rumeurs », a-t-il dit en précisant par ailleurs que plusieurs corps de métiers, comme les mécaniciens de chantier et les tuyauteurs, n'étaient pas affiliés à son syndicat.

Il a toutefois été peu loquace

## MÉDECINS

SUIVE DE LA PAGE 1

En chirurgie par exemple, la réorganisation des blocs opératoires a permis de faire passer le nombre de patients opérés de 436 000 à 500 000. « Ces patients-là ont été opérés parce que, nous, les spécialistes, on s'est occupés de nos affaires et qu'on a maximisé notre production. Mais on ne peut plus faire plus. Pourquoi? Parce qu'il manque de personnel aux étages pour s'occuper d'eux. »

Ce genre de blocage se répète à l'identique dans les cabinets des médecins de famille, a poursuivi le président de la FMOQ, le Dr Louis Godin. Présentement, deux millions de Québécois sont sans médecin de famille. Ces gens se rabattent sur les urgences où 70 % des patients auraient pu être vus ailleurs. « Il faudrait que nous ayons les ressources nécessaires à l'extérieur de l'hôpital pour que les gens qui n'ont pas besoin de l'urgence puissent y être suivis. »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle en santé du Québec (FIQ)

Le défi n'est pas impossible, ont fait valoir les trois alliés. Parmi les solutions qu'ils proposent, on compte la création de postes à temps complet pour le personnel de soins (40 % des infirmières et 60 % des infirmières auxiliaires détient des postes à temps partiel), la reconnaissance du travail des infirmières praticiennes, et le règlement de la loi 90 qui permet le partage des compétences, un meilleur soutien des cabinets de médecine familiale et le développement des soins à domicile et de longue durée.

Québec partage sensiblement

leur lecture. Hier encore, le ministre de la Santé, Yves Bolduc, a dit vouloir agir en ce sens. Son attachée de presse, Karine Rivard, a d'ailleurs rappelé la mise en place de diverses tables de concertation qui ont permis de dégager des consensus. « Par exemple, nous avons instauré des primes de rétention pour les jeunes infirmières et celles qui s'approchent de la retraite. Nous avons aussi augmenté les admissions en soins infirmiers. » D'autres actions sont encore sur la table à l'assise, assure-t-elle.

Tout cela est trop peu, trop tard, a rétorqué le trio, qui voit dans la

faiblesse de la réponse ministérielle, un geste purement politique. « Le problème et les solutions sont connus, mais il n'y a pas de volonté politique pour les mettre en branle », a déploré la présidente de la FIQ, Régine Laurent. Le bilan des libéraux a d'ailleurs été passablement écorché par les trois protagonistes hier. « Ça fait depuis 2003 essentiellement qu'il ne se passe rien au Québec et qu'on passe d'une crise à l'autre », a dit le Dr Barrette. Rien, vraiment? « Rien, sinon que la situation est encore plus difficile », a ajouté le Dr Godin.

## L'heure des choix

Québec a pourtant les moyens d'agir, ont fait valoir les chefs syndicaux. Il en fait la démonstration en ouvrant des lits et en débloquent des budgets pour gérer la grippe A(H1N1) l'automne dernier. « L'État a dans ses livres le ratio quotidien de lits qu'on doit acheter pour sortir des [patients] chroniques. [...] Au pire des scénarios, c'est 50 millions par année », a illustré le Dr Barrette. « Mais ces 50 millions par année, on décide de ne pas les investir. »

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390